

La PSC doit être dénoncée et renégociée sur la base des revendications des personnels !

Les personnels réunis ce 30 janvier 2026 lors du congrès de la FNEC FP FO 63 ont débattu de la mise en place dans l'Education Nationale de la PSC. Ils n'acceptent pas le surcoût des affiliations pour de nombreux agents notamment pour les personnels les plus précaires, pour une couverture qu'ils considèrent inadaptée.

Ils n'acceptent pas l'obligation d'adhésion à la MGEN.

Ils n'acceptent pas de payer pour le volet santé d'une part, et pour le volet prévoyance d'autre part. Ils constatent que ce dispositif mis en place par le Président Macron vise à détruire la Sécurité Sociale et à la remplacer à terme par un système assurantiel. Ils revendentiquent au contraire l'instauration d'une Sécurité Sociale couvrant la totalité des frais de santé basée sur le principe du salaire différé.

Ils s'inquiètent que plus tard ce marché puisse être attribué à une assurance ou un fonds de pension, ce qui fait que la protection sociale complémentaire et l'action sociale s'en trouveraient donc privatisées comme cela s'est récemment passé pour les agents du Ministère de l'Economie et des Finances.

A l'interpellation du député Paul Vannier à l'Assemblée Nationale sur la colère des personnels contre la PSC, le Ministre de l'Education Nationale précise que 6 organisations syndicales sur 7 ont signé et qu'*« aucun dysfonctionnement majeur n'a été signalé (...) par les organisations syndicales »*. Dès lors, ce dispositif relève d'un accord majoritaire.

La FNEC FP n'a pas signé cet accord.

Aussi, si 50% au moins des signataires venaient à dénoncer cet accord sur la PSC, celui-ci serait remis en question. Les personnels réunis demandent la dénonciation de cet accord et sa renégociation sur la base de leurs revendications.

Adopté à l'unanimité.